

A V I S

de la Chambre des Fonctionnaires et Employés publics

sur

le projet de loi portant réactivation du fonds d'équipement militaire

Par dépêche du 12 février 2003, Monsieur le Ministre de la Défense a demandé l'avis de la Chambre des Fonctionnaires et Employés publics sur le projet de loi spécifié à l'intitulé.

D'après l'exposé des motifs exhaustif qui accompagne le projet, celui-ci se propose "*de réactiver le fonds spécial institué par la loi du 16 décembre 1997 concernant la programmation financière militaire*" dans le but de financer le deuxième programme pluriannuel afférent (2003 à 2014).

Dans la mesure où les dépenses à venir dans ce contexte

- découlent d'engagements/d'obligations contractés par le Grand-Duché dans le cadre de structures de coopération militaires européennes ou internationales;
- restent en rapport avec les dimensions de notre pays et ses capacités économiques,

la Chambre des Fonctionnaires et Employés publics se voit en mesure de se déclarer d'accord avec le projet de loi en question.

Ainsi délibéré en séance plénière le 12 juin 2003.

Le Directeur,

G. MULLER

Le Président,

E. HAAG